



République Française
Département des Alpes- Maritimes
Ville de TENDE

**EXTRAIT
DU REGITRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2023

Le vendredi 22 septembre 2023 à 18h00,

Les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle du conseil, sur convocation qui leur a été adressée le 15 septembre 2023, par le Maire, sous la présidence de Jean-Pierre VASSALLO, Maire.

Etaient présents : Jean-Pierre VASSALLO – Dominique DALMASSO - Myriam PASTORELLI -
- Lucie MOULIN – Morgan MILANO - Jean-Charles QUERCIA – Caroline FRANCA – Françoise
VADA – Cyril LEJA - Olivier GIACOMETTI - Patricia ALUNNO – Laetitia DUCHET – Elise
FERRARI

Pouvoirs : Sébastien VASSALLO à Caroline FRANCA - Maryse CASTELLANI à Cyril LEJA -
Marguerite CARBONI à Lucie MOULIN

Absents excusés : Cédric BERGALLO -Florent REYNAUD – Marilène DALMASSO

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
19	13	3	3

Mme Myriam PASTORELLI a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2023_103

**Objet : 22 –8.4.4– CONVENTION TRANSITION ECOLOGIQUE – PVD –
CARF -ENEDIS**

Monsieur le Maire expose à ses collègues qu'il a été sollicité par ENEDIS qui, en tant que gestionnaire du réseau de distribution d'électricité, souhaite se positionner comme partenaire de la Commune.

En effet, Enedis est au cœur des enjeux de la transition énergétique avec le développement de nouveaux usages de consommation et de production : 95% des énergies renouvelables raccordées au réseau public de distribution, intégration de la mobilité électrique, développement de l'autoconsommation ...

Opérateur de données issues des compteurs communicants LINKY, Enedis se positionne au cœur des enjeux d'innovation et a la capacité de fournir des solutions concrètes pour matérialiser l'ambition en matière de transition écologique de la commune.

C'est dans cet esprit qu'Enedis propose aux collectivités de les accompagner dans leurs projets et plus particulièrement dans les actions qu'elles portent dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain ».

Ce programme national, mis en place par l'Etat en octobre 2020 pour une durée de 6 ans. 1 600 communes sont lauréates de ce dispositif. Ce programme permet aux communes de moins de 20 000 habitants de bénéficier de soutien spécifique en matière d'ingénierie pour élaborer et mettre en œuvre leurs projets de revitalisation. Il vise à conforter le rôle structurant de ces communes dans le développement des territoires ruraux. Ce programme répond à plusieurs objectifs :

- Partir des territoires et de leur projet : Opération de Revitalisation des Territoires
- Apporter une réponse sur mesure adaptée aux difficultés rencontrées propres à chaque territoire ;
- Mobiliser davantage de moyens et rechercher des formes nouvelles d'intervention ;
- Combiner une approche nationale et locale : programme intégrateur ayant vocation à articuler l'offre nationale et locale.

Dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain » (PVD) mis en œuvre par la Commune de Tende avec l'appui de la CARF, Enedis et les collectivités souhaitent collaborer d'une façon nouvelle, dynamique, souple et innovante.

La commune de Tende a signé le 4 octobre 2021 une convention d'adhésion au dispositif PVD avec les communes de Sospel et de Breil-sur-Roya. Convention qui vise à se transformer dans un délai légal de 18 mois en convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT). L'élaboration de la convention d'ORT passe par trois phases :

1. Le diagnostic
2. La définition des enjeux stratégiques
3. L'élaboration des fiches action.

Le point de départ de cette opération est le 4 octobre 2021 avec une échéance de finalisation du projet de territoire intégrant des fiches action pour février 2024 (avenant de prorogation signé le 12 juin 2023). A partir du 1^{er} semestre 2024, la future ORT entrera en phase opérationnelle.

Enedis propose une convention cadre permettant un accompagnement à chaque étape de l'ORT. Cette convention a été transmise aux conseillers municipaux qui ont pu en prendre connaissance et est annexée à la présente délibération.

Par cette convention, ENEDIS s'engage notamment à mettre à disposition des données pour identifier les bâtiments énergivores, des données de consommation et de production du territoire, de données quotidiennes pour faciliter le pilotage des consommations, des données de précarité énergétique, des données pour suivre le taux de fréquentation de la commune.

La commune s'engage notamment à associer ENEDIS aux groupes de travail dans les actions identifiées dans le programme PVD ayant un lien avec les missions d'ENEDIS.

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'approuver la convention transition écologique en appui du programme « petites villes de demain » à intervenir avec la CARF et ENEDIS
- D'autoriser le Maire à poursuivre les démarches correspondantes et à signer tous actes et documents afférents et notamment à signer ladite convention

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire

Jean-Pierre VASSALLO

<p>Certifié exécutoire compte tenu de la publication sur le site internet de la Commune le: Et de la réception en Préfecture le :</p>
